

Roger Cadiergues

MémoCad nB07.a

LES ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES

SOMMAIRE

nB07.1. Les étiquettes énergétiques

nB07.2. Les étiquettes «énergie»

nB07.3. Les étiquettes «climat»

nB07.4. La spécification des couleurs



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective», et d'autre part que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration «toute reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite».

nB07.1. LES ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES

LE PRINCIPE DES ÉTIQUETTES ÉNERGÉTIQUES

Pour caractériser énergétiquement les différents composants de nos métiers il est commode (quand c'est prévu) de leur faire bénéficier d'un étiquetage caractérisant le produit en cause. Cette étiquette indique la classe à laquelle appartient le produit, en allant :

- . du plus économe, classé «**A**»,
- . au moins économe, classé «**G**» ou «**I**» selon les cas.

N.B. *Ce classement ayant été parfois trop pessimiste* (dans le domaine du froid en particulier) *il faut alors faire intervenir* des classes «A+», ou même «A++».

Dans la suite du livret nous n'examinerons en détail que l'étiquetage des bâtiments eux-mêmes, avec une distinction :

- . entre les bâtiments d'habitation, avec 7 classes (A à G),
- . et les autres types de bâtiments, avec 9 classes (A à I).

Cet étiquetage est défini dans un arrêté du 15 septembre 2006.

LE DOUBLE ÉTIQUETAGE DES BÂTIMENTS

Pour caractériser chaque bâtiment deux critères sont utilisés :

- . ou bien l'**énergie** probable consommée, exprimée en kilowattheures par mètre carré et par an,
- . ou bien la **production de gaz à effet de serre** (GES), exprimée en kilogrammes de CO2 par mètre carré et par an.

Pour tout cet étiquetage il existe une normalisation précise, en particulier pour la coloration des étiquettes principales (voir fiche **mB10.4**). Vous en trouverez les **principes graphiques** détaillés aux fiches suivantes :

- . **nB07.2** pour le classement **énergétique**,
- . **nB07.3** pour le classement basé sur le **dégagement de gaz à effet de serre**.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS


L'étiquetage des produits repose sur les mêmes conventions :

- . de définition des **classes** (exemple : **A** à **G**),
- . et de la **représentation graphique**, normalement **colorée**, conforme aux principes des illustrations présentées aux deux fiches suivantes.

nB07.2. LES ÉTIQUETTES «ÉNERGIE»


POUR LES BÂTIMENTS À USAGE D'HABITATION

Pour ces bâtiments l'étiquette se présente comme suit.

Logement économe	Logement
≤ 50 A	 kWhEF/m ² an
51 à 90 B	
91 à 150 C	
151 à 230 D	
231 à 330 E	
331 à 450 F	
> 450 G	
Logement énergivore	

POUR LES BÂTIMENTS À USAGE AUTRE QUE D'HABITATION

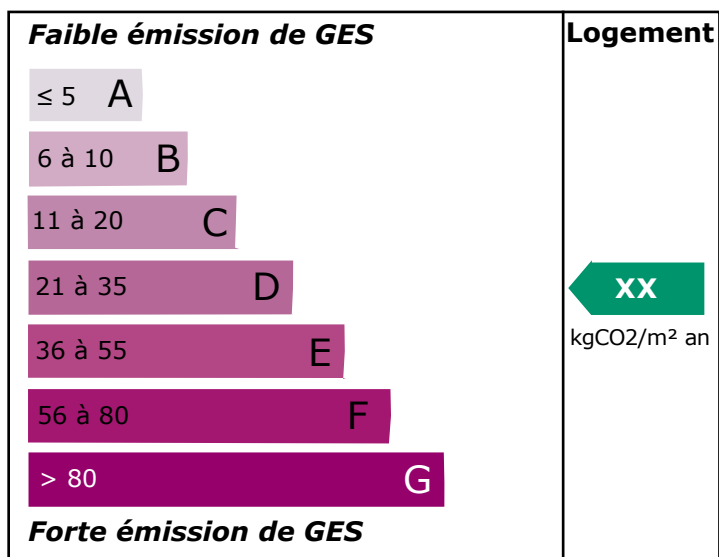
Pour ces bâtiments l'étiquette se présente comme suit.

Bâtiment économe	Bâtiment
≤ 50 A	 kWhEF/m ² an
51 à 90 B	
91 à 150 C	
151 à 230 D	
231 à 330 E	
331 à 450 F	
451 à 590 G	
591 à 750 H	
> 750 I	
Bâtiment énergivore	

nB07.3. LES ÉTIQUETTES «CLIMAT»

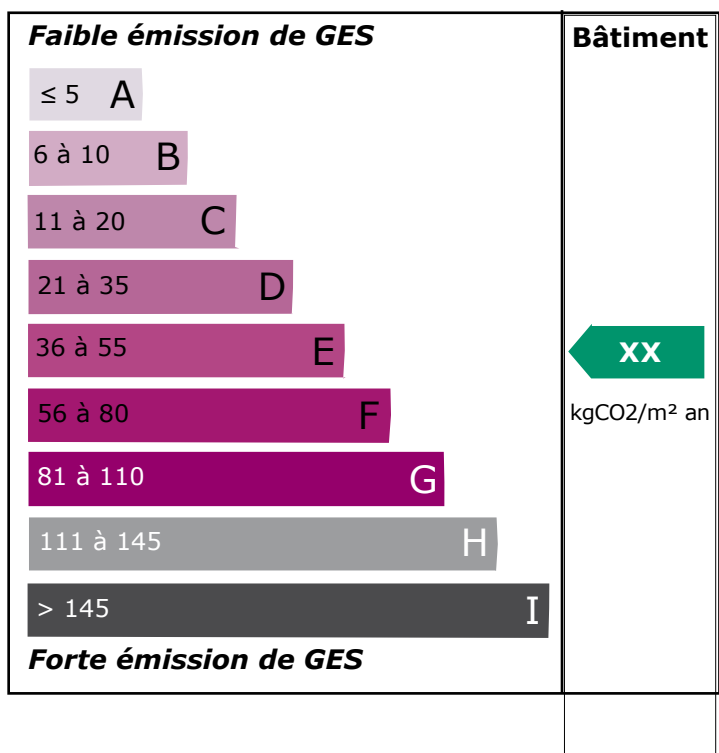
POUR LES BÂTIMENTS À USAGE D'HABITATION

Pour ces bâtiments l'étiquette se présente comme suit.



POUR LES BÂTIMENTS À USAGE AUTRE QUE D'HABITATION

Pour ces bâtiments l'étiquette se présente comme suit.



nB07.4. LA SPÉCIFICATION DES COULEURS

LES QUATRE COULEURS DE RÉFÉRENCE

Les étiquettes utilisent des couleurs normalisées, définies par leurs coordonnées *quadrichromes* («CMJN»), exprimées de 0 à 100 pour chacune des couleurs primaires suivantes :

- . **cyan** (abréviation utilisée : **c**),
- . **magenta** (abréviation utilisée : **m**),
- . **jaune** (abréviation utilisée : **j**),
- . **noir** (abréviation utilisée : **n**).

L'APPLICATION AUX ÉTIQUETTES ÉNERGIE

Les classes énergétiques **A** à **G**, plus les classes complémentaires **H** et **I**, sont représentées par des flèches utilisant les coordonnées suivantes.

CLASSE	c	m	j	n
A	100 %	0 %	100 %	0 %
B	70 %	0 %	100 %	0 %
C	30 %	0 %	100 %	0 %
D	0 %	0 %	100 %	0 %
E	0 %	30 %	100 %	0 %
F	0 %	70 %	100 %	0 %
G	0 %	100 %	100 %	0 %
H	0 %	0 %	0 %	50 %
I	0 %	0 %	0 %	85 %

L'APPLICATION AUX ÉTIQUETTES CLIMAT

Les classes énergétiques **A** à **G**, plus les classes complémentaires **H** et **I**, sont représentées par des flèches utilisant les coordonnées suivantes.

CLASSE	c	m	j	n
A	5 %	10 %	0 %	10 %
B	10 %	35 %	0 %	10 %
C	15 %	50 %	0 %	15 %
D	20 %	65 %	0 %	15 %
E	20 %	80 %	0 %	15 %
F	25 %	95 %	0 %	20 %
G	35 %	100 %	0 %	20 %
H	0 %	0 %	0 %	50 %
I	0 %	0 %	0 %	85 %

EXEMPLE : voici un exemple réglementaire de spécification (énergie)

Les couleurs qui doivent être utilisées pour l'impression de l'étiquette énergie sont les suivantes :

- . pour la flèche représentant la classe A : 100 % cyan, 0 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe B : 70 % cyan, 0 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe C : 30 % cyan, 0 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe D : 0 % cyan, 0 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe E : 0 % cyan, 30 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe F : 0 % cyan, 70 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe G : 0 % cyan, 100 % magenta, 100 % jaune, 0 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe H : 50 % noir ;
- . pour la flèche représentant la classe I : 85 % noir.
- . pour le contenu : 100 % cyan, 0 % magenta, 70 % jaune, 0 % noir.

Tout le texte doit être rédigé en caractères noirs, à l'exception du curseur situant le niveau de consommation dans l'échelle et du texte situé dans les barres représentant les classes G, H et I. Ce curseur comporte du texte blanc sur fond noir. Le texte figurant dans les classes G, H et I doit être en blanc. Le fond de l'étiquette doit être blanc. Une reproduction lisible en noir et blanc de l'étiquette peut être produite, ainsi que de l'ensemble du diagnostic

